Procès du financement libyen : Nicolas Sarkozy condamné à 5 ans de prison avec mandat de dépôt à effet différé avec exécution provisoire, pour association de malfaiteurs

25/09/2025 à 13h12



L’ancien président de la République, relaxé par ailleurs des faits de corruption, a été condamné pour association de malfaiteurs. Après plusieurs semaines d’un procès très médiatique, ce dernier, mais également Brice Hortefeux ou encore Claude Guéant ont été condamnés.

Nicolas Sarkozy ne dormira pas en prison ce soir. L’ex-président de la République a été condamné à 5 ans de prison pour association de malfaiteurs avec mandat de dépôt à effet différé avec exécution provisoire. Ce qui veut dire que l’ancien président de la République va avoir un rendez-vous dans les prochains jours pour être incarcéré, il pourra ensuite faire une demande de libération conditionnelle.

[…]

Liberation